

432

Bruxelles le 23 fevrier 1984

Note BIO COM (84) 85 aux bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

REUNION DE LA COMMISSION DU 22 FEVRIER 1984

PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN

Le President a rendu compte a ses collegues du deroulement des travaux de la reunion de la Celle St Cloud et du Conseil des Affaires etrangeres des 20 et 21, pour la partie consacree au Conseil europeen.

Vous savez que le Conseil a arrete des dispositions de procedure pour que la preparation du Conseil europeen se poursuive dans le cadre communautaire; c est ainsi que le COREPER a d ores et deja axe ses travaux sur le dossier de la discipline budgetaire sur la base des dernieres propositions de la Commission. Je vous rappelle que le President Thorn avait indique dans son discours devant le Parlement europeen a Strasbourg, que la communication de la Commission reprenait "ses propositions anterieures en y integrant certains elements interessants qui sont apparus au cours du debat". Le President a ajoute qu un accord lui semblait possible sur cette base au sein du Conseil, qui "placerait les problemes du FINANCEMENT FUTUR de la Communaute et de la CORRECTION DES DESEQUILIBRES dans la repartition des charges budgetaires, dans un CONTEXTE FAVORABLE A UN ACCORD D ENSEMBLE".

Le Conseil a egalement demande a la Commission de lui soumettre les propositions complementaires qu elle jugerait utiles.

Je vous rappelle que la Commission qui a fait toutes propositions utiles en vue du Conseil europeen de Bruxelles (de meme qu aux Conseils "specialises") se reserve d illustrer, de completer, voire de modifier ces propositions si et lorsqu elle l estime necessaire :

il s agit pour la Commission d une prerogative institutionnelle (PROPOSITION) a laquelle elle est particulierement attachee, qui doit tenir compte de tous les elements du "jeu" de la negociation : evolution des positions, delais utiles pour aboutir, choix du moment, etc...

Je vous tiendrai bien entendu informes immediatement de toute initiative que la Commission prendrait ou prendra en la matiere.

./.

ENERGIE (voir P - 13)

Sur proposition de M. Davignon, la Commission a arrete une communication au Conseil qui fournit une analyse complete des politiques energetiques des Etats Membres et qui apprecie dans quelle mesure elles ont permis de progresser vers les changements structurels qu'en 1980 le Conseil avait prevu d'atteindre pour 1980 : reduction de la part du petrole dans la consommation de l'electricite principale; et a partir du charbon et du nucleaire, reduction du rapport entre la croissance de la demande d'energie et la croissance du produit national : si des progres significatifs ont ete realises, des efforts importants restent indispensables pour atteindre les objectifs quantitatifs que s'etait fixe le Conseil.

TRANSPORT AERIEN (P - 19)

Sur proposition de MM. Contogeorgis et Andriessen, la Commission a approuve un memorandum qui a pour objet de developper les objectifs de son memorandum de 1979 en proposant un CADRE D'ENSEMBLE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE COMMUNE DU TRANSPORT AERIEN, dans l'interet a la fois des utilisateurs, des compagnies aeriennes et des travailleurs.

PAKISTAN (IP 74 et Memo 18)

La Commission a decide de proposer au Conseil, la negociation d'un nouvel accord commercial et economique avec le Pakistan. Cet accord remplacerait l'accord commercial CE-Pakistan de 1976, qui serait assorti d'une cooperation dans les domaines de l'economie et du developpement.

Je vous rappelle que la Commission mixte CE-Pakistan tient sa reunion reguliere samedi prochain a Islamabad : le Memo 18 fait le point de nos relations actuelles avec le Pakistan.

RESTRUCTURATION DE LA SIDERURGIE LUXEMBOURGEOISE (IP 76)

La Commission a approuve le plan final de restructuration soumis par le Gouvernement luxembourgeois. Cette decision est la premiere concernant la restructuration de la siderurgie communautaire (decision de la Commission du 29.6.83 publiee au JO L 227 du 19.8.83).

AGRICULTURE

POLITIQUE STRUCTURELLE : la Commission a examine les criteres concernant le choix des projets a financer en matiere d'aides a la transformation et a la commercialisation des produits agricoles (au titre du reglement 355/77); ces criteres sont publies au JO C 152 du 10.6.83.

La Commission a decide de modifier ces criteres afin de preciser qu aucun projet concernant le lait de vache ne sera retenu pour 1984.

DIS : Pour les annees suivantes, la Commission se reserve de revoir la question a la lumiere de l evolution de la situation dans le secteur laitier FIN DIS

SEMENCES DE MAIS : j ai precise en reponse a des questions, que la Commission avait examine la situation dans le secteur des semences de maïs (hybrides), ou les importations ont pratiquement doublees depuis la fin des annees 70.

La semence de maïs ne releve pas de l organisation commune du marche des cereales, la preference communautaire etant assuree par un droit de douane de 4 %. La Commission estime qu il est important de maintenir un certain niveau de production communautaire du maïs-hybride pour des raisons technologiques et strategiques aussi bien qu economiques; c est pourquoi elle propose d entamer des pourparlers avec les pays tiers fournisseurs en vue de limiter l accroissement des importations. DIS : il s agit de recourir a l art XXVIII du GATT et non pas a ce stade a la procedure de l art XIX du GATT (clause de sauvegarde) FIN DIS.

Rendez vous de midi

Materiel diffuse

IP 69 5eme Seminaire pour diplomates des Etats membres
IP 71 Bulletin petrolier
IP 75 Transports intracommunautaires. Message de MM. Narjes et Contogeorgis aux Ministres italiens des finances, du transport et de la coordination des politiques communautaires.
Memo 19 - transports frontaliers

Discours du President Thorn au Club diplomatique a Geneve
Discours de M. Tugendhat a Belfast : The Common Market today :
Realities and opportunities for Northern Ireland.
Amities
Manuel Santarelli, Comeur 14 h.30

